

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique</b>	<b>517</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pour la période 2014-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants, R1511-4 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler la compétitivité »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant le plan de prévention et de gestion des déchets auquel est annexé le plan d'action économie circulaire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 10 juillet 2020 approuvant la convention n°2020\_8281 en faveur de La Cantine,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2017 approuvant la convention-cadre de coopération pour l'appui aux entreprises avec la CCIR, signée le 27 octobre 2017,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 attribuant une subvention de 192 558 € à la CCIR pour déployer le programme Industrie du Futur,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2020 approuvant la convention de partenariat tripartite 2020-2022,
- VU** la délibération du Conseil Métropolitain de Nantes Métropole du 14 février 2020 attribuant une subvention au projet immobilier de la Cantine dans la Halle 6 Est
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2020 approuvant la convention n°2020-05003 en faveur de Laval Virtual,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 16 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020,
- VU** la décision n°90 du Président du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 28 avril 2020 approuvant la convention de partenariat tripartite 2020-2022,
- VU** la décision n°91 du Président du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 28 avril 2020 approuvant la convention attributive en faveur de Laval Virtual,
- VU** la convention N°2018-12872 relative au projet « INNOFABMOD », adoptée par la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 23 novembre 2018
- VU** la convention n° 2019 - 14052 signée le 6 décembre 2019,
- VU** la convention N°2020-00385 relative au plan d'actions 2020 du PASCA, adoptée par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 14 février 2020,
- VU** la déclaration préalable de CCI LE MANS SARTHE en date du 19 décembre 2019 précisant l'origine et le montant des aides financières publiques dont elle a pu bénéficier sur la base du règlement « de minimis » au titre des trois derniers exercices fiscaux.

- VU** les statuts de la SAMOA, approuvés par délibération du Conseil régional en date du 30 mai 2011,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Soutenir les pôles de compétitivité, structures d'animation de filière, centres techniques et technopoles avec un objectif renouvelé d'efficacité au service des entreprises

**AUTORISE**

Laval Agglomération à verser une subvention complémentaire au soutien régional en faveur de l'association Laval Virtual,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en 1.1 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention de 55 000 € à la CCI du Mans et de la Sarthe, sur un montant subventionnable de 203 823 € HT, pour la réalisation du programme de la Ruche Numérique en 2020,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en 1.1 annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**APPROUVE**

les termes de la convention par laquelle Nantes Métropole autorise la Région à verser une subvention complémentaire à la Cantine et figurant en 1.1 annexe 3,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention de 92 500 € à ORACE sur une dépense subventionnable de 379 964 € HT afin d'accompagner la mise en œuvre de son programme d'actions,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 264 000 € sur une dépense subventionnable de 2 191 000 € HT au CTTM pour mettre en œuvre son programme d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 264 000 €,

AUTORISE

la dérogation à l'article 13 de la partie V du RBF adopté les 20 et 21 décembre 2017 concernant les pièces justificatives pour le versement des aides,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante en 1.1 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 45 000 € portant le montant total du soutien Région à 300 000 € au Pôle Achats Supply Chain Atlantique sur une dépense subventionnable de 904 000 € HT pour le soutien à son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 45 000 €,

AUTORISE

la CARENE à apporter une subvention de 20 000 € supplémentaire au PASCA,

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention figurant en 1.1 annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention de 150 000 € sur une dépense subventionnable de 501 800 € HT au centre technique IPC pour mettre en œuvre son programme de ressourcement en 2020,

AUTORISE

Laval Agglomération à apporter une subvention de 141 300€ dont 38 340 € en soutien à l'immobilier à IPC Laval,

AFFECTE

une autorisation de programme de 150 000 €,

AUTORISE

la dérogation à l'article 13 de la partie V du RBF adopté les 20 et 21 décembre 2017 concernant les pièces justificatives pour le versement des aides,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 1.1 annexe 7,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante,

APPROUVE

les termes de la nouvelle convention cadre 2020-2022 établie entre la SAMOA et la Région des Pays de la Loire, 1.1 annexe 8

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 171 790 € (AE) sur un montant subventionnable de 842 250 € HT à la SAMOA pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020 de la Créative Factory,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 171 790 €

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 9,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

les termes de l'avenant modificatif à la convention n°2017\_05387 avec Angers Technopole relatif au soutien au programme SélanC et à sa régionalisation figurant en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention de 16 837 € (AE) à Atlanpole sur une dépense subventionnable de 76 100€ TTC pour mener l'étude de faisabilité qui permettra à la fois de nourrir les réflexions stratégiques de relocalisation d'activités industrielles et de soutenir la politique industrielle régionale,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention relative au soutien à l'étude de faisabilité pour le projet NICCO figurant en 1.2 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

2 - Accompagner les actions collectives pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

APPROUVE

les termes de l'avenant N°1 à la convention 2019-14052 prolongeant le soutien régional et ajustant le contenu du programme "Industrie du Futur" porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire (CCIR) figurant en 2.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

les termes de l'avenant N°1 à la convention 2018- 12872 prolongeant le soutien régional au programme "INNOFABMOD" porté par l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH) figurant en 2.1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention de 160 424 € (AE) sur une dépense subventionnable de 262 990 € Hors TVA récupérable à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire pour son plan d'actions 2020 relatif aux énergies du futur et à l'économie circulaire,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 160 424 €,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.1 annexe 3,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

3 - Soutenir des manifestations à caractère économique liées à des filières

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 70 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 342 740 € HT à Oryon pour mettre en œuvre le programme de la convention d'affaires Robot4Manufacturing les 28 et 29 octobre 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 70 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 35 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 426 800 € TTC Nantes Métropole (44) pour l'organisation de la Nantes Digital Week 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 35 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive figurant en 3 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 84 700€ pour le lancement d'un groupement de commande avec Nantes Métropole et la CARENE dans le cadre de l'édition 2021 de SEANERGY à Nantes

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs